



HAL
open science

Historiens militants ou historiens de bureau? Les producteurs du récit historique officiel à l'Institut de la mémoire nationale

Valentin Behr

► **To cite this version:**

Valentin Behr. Historiens militants ou historiens de bureau? Les producteurs du récit historique officiel à l'Institut de la mémoire nationale. *Revue d'Etudes Comparatives Est-Ouest*, 2011, 42 (4), pp.5-35. 10.3917/receo.424.0005 . halshs-00715956

HAL Id: halshs-00715956

<https://shs.hal.science/halshs-00715956v1>

Submitted on 9 Jul 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Historiens militants ou historiens de bureau ? Les producteurs du récit historique officiel à l'Institut de la mémoire nationale

Une version définitive de cet article est parue dans la Revue d'Etudes Comparatives Est-Ouest :

Valentin Behr, « Historiens militants ou historiens de bureau ? Les producteurs du récit historique officiel à l'Institut de la mémoire nationale », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 42, n°4, 2011, p. 5-35.

Valentin Behr, doctorant en science politique à l'Université de Strasbourg, membre du Groupe de sociologie politique européenne (GSPE/PRISME CNRSUMR 7012). Email : valentin.behr@gmail.com

Résumé : L'approche sociologique permet d'analyser les propriétés sociopolitiques des historiens de l'Institut de la mémoire nationale (IPN) en Pologne, ainsi que les logiques de l'écriture du récit historique au sein de l'Institut. L'étude révèle que le cadre institutionnel et ses contraintes limitent considérablement l'autonomie scientifique des chercheurs, dans la mesure où la direction de l'IPN détermine le plan de recherche. Si l'élection de la direction constitue un moment clé de dépendance politique, cette étude invite à reconsidérer le rôle des historiens en tant que producteurs du récit historique officiel.

Abstract : A sociological approach is made to examine the social and political features of the historians of the Institute of National Remembrance (IPN) in Poland and the ways of writing the historical narrative at the Institute. The study brings to light the institutional constraints which seriously restrict the scientific autonomy of the researchers, as the research plan is decided by the head of the Institute. Even if the election of the head of the IPN testifies of its political dependency, this study leads us to reconsider the role of historians as producers of the official historical narrative.

La gestion de l'héritage archivistique et mémoriel de la période communiste est devenue une politique publique à part entière dans les pays d'Europe centrale et orientale. Enjeu permanent du débat public depuis 1989, cette question a trouvé des réponses législatives et institutionnelles. Paradoxalement, l'adoption de dispositifs *ad hoc* destinés à « solder les comptes du passé » ne s'est pas traduite par un affaiblissement des questions mémorielles dans l'espace public (Mink & Bonnard, 2010). Le présent article entend interroger l'impact de ces dispositifs particuliers sur le métier d'historien et l'historiographie du temps présent, à partir de l'étude de l'Institut de la mémoire nationale (Instytut Pamięci Narodowej, IPN) polonais. Ce dernier a suscité de nombreuses controverses¹, qui lui ont valu d'être qualifié de « ministère de l'histoire », voire de « ministère de la vérité historique » par ses adversaires (Kula, 2011, p. 308). Nous proposons une sociographie des historiens employés à l'Institut (Abélès, 1995), qui interroge leurs caractéristiques sociopolitiques, leurs trajectoires, leurs motivations et leurs représentations. Nous cherchons ainsi à restituer les logiques de fonctionnement de la recherche historique au sein d'une institution mémorielle², mais aussi ses spécificités et son éventuelle contestation par des historiens dont le rôle social et politique est en pleine évolution (Dumoulin, 2003 ; Stobiecki, 2008 ; Zamorski, 2008). L'IPN, créé à la faveur d'une configuration politique soucieuse d'en finir avec un passé « douloureux » (Mink & Neumayer, 2007), fait, dix ans après sa création, l'objet de discussions parfois acerbes et d'usages partisans qui attestent de la persistance de tensions mémorielles au sein de la société polonaise (Kuk, 2005 ; Kula, 2011 ; Mink, 2010).

Cette réflexion souhaite s'inscrire dans un cadre plus large, celui des études sur la mémoire et ses usages politiques. Il existe aujourd'hui une littérature abondante et de qualité consacrée aux tensions entre l'histoire – comprise en tant que science critique – et la mémoire – comprise en tant que « présent du passé » (Lavabre, 2000, p. 49). Georges Mink (2010, p. 8) identifie trois paradigmes qu'il qualifie de « *French touch* » des études sur la mémoire : le « travail de mémoire » en philosophie (Paul Ricoeur), les cadres sociaux de la mémoire et la mémoire collective en sociologie (Maurice Halbwachs, dont les travaux ont été prolongés par Marie-Claire Lavabre et Sarah Gensburger) et les lieux de mémoire en histoire (Pierre Nora).

Reprenant le constat de Marie-Claire Lavabre selon lequel « c'est moins l'histoire que le récit qui en est fait qui constitue notre identité » (Lavabre, 1994, p. 483) nous entendons prolonger la réflexion en nous intéressant aux producteurs du récit historique, c'est-à-dire en premier lieu aux historiens. Leur corporation a été agitée de nombreux questionnements depuis le milieu des années 1970 et la « vague mémorielle », avec l'intrusion dans le domaine de l'histoire de nouveaux acteurs, tels que le juge et le journaliste (Hartog & Revel, 2001), mais aussi un glissement manifeste de la profession vers l'expertise (Damamme & Lavabre, 2000), y compris judiciaire (Jeanneney, 1998 ; Thomas, 1998). Très bien documentée dans le cas français, cette réflexion est également valable pour la Pologne, où la notion de « politique historique » connaît un important succès (Cichocka & Panecka, 2005), l'IPN étant pour sa part souvent présenté comme l'instrument de cette politique.

Bien que les historiens de l'IPN se refusent à le désigner comme tel, le récit historique produit par l'Institut peut être qualifié d'« officiel », en ce qu'il émane d'une institution jouissant d'une importante visibilité dans l'espace public. Son discours a pu être assimilé à plusieurs reprises à celui de l'État lui-même à travers notamment des publications soulignant le rôle des Polonais dans le sauvetage de nombreux juifs au cours de la seconde guerre mondiale³, censées contrebalancer l'image du Polonais antisémite, ou encore à travers la commémoration des héros et des martyrs de la nation polonaise⁴.

La question de l'écriture du récit historique « officiel » sera donc abordée à partir d'une sociologie des historiens de l'IPN. Les importants travaux que Georges Mink a consacrés aux usages partisans de cette

¹ Dès avant sa création, la nature hybride (scientifique et judiciaire) de l'IPN a suscité de nombreuses controverses, liées principalement à des affaires de lustration. Pour un aperçu de la teneur de ces débats on pourra se reporter à Mink, 2010.

² Cet article est issu d'un mémoire de Master 2 réalisé à l'IEP de Strasbourg en 2010, intitulé « La production du récit historique à l'Institut de la mémoire nationale. Une étude des usages politiques du passé en Pologne », sous la direction de Dorota Dakowska et Yves Déloye. Merci à Dorota Dakowska d'avoir contribué, par ses relectures et ses suggestions, à améliorer ce texte. Merci également aux deux *referee* de la revue d'avoir apporté leurs précieuses remarques.

³ L'IPN a consacré une collection éditoriale à ce sujet, sous le titre « Qui sauve une vie sauve le monde entier », qui est aussi la formule qui distingue les « Justes parmi les nations ». Sur ce point précis voir Gensburger et Niewiedzial, 2007.

⁴ L'IPN a ainsi publié plusieurs dictionnaires biographiques, dont l'imposant *Konspiracja i opór społeczny w Polsce 1944-1956*, [Résistance et lutte sociale en Pologne 1944-1956], en quatre tomes.

institution ont mis en évidence l'existence d'un sous-groupe d' « historiens militants » qui focalisent l'attention des médias et contribuent largement à la production de l'image publique de l'Institut. On entend cependant éclairer une autre réalité sociale, en choisissant pour point d'entrée l'institution et pour objet d'analyse l'adaptation des historiens à un cadre de fonctionnement institutionnel qui se rapproche davantage de la *public history*, où les chercheurs répondent à une commande, que de l'académisme classique. Sans remettre en cause la présence au sein de l'IPN d' « historiens militants » (Mink, 2007, p. 21), nos résultats nous amènent à faire ressortir l'importance de ce cadre institutionnel constitué d'un ensemble de contraintes « techniques » et organisationnelles liées aux conditions spécifiques du métier d'historien au sein d'une institution mémorielle, limitant la liberté académique et l'autonomie des chercheurs. L'écriture du récit historique dépend dès lors de la manière dont ces « historiens de bureau » conçoivent leur « rôle », tant institutionnel (Lagroye, 1997 ; Lagroye & Offerlé, 2011) que social et politique, la définition du rôle social (et politique) légitime constituant bien sûr un enjeu de luttes internes à la profession.

Nous présenterons dans un premier temps l'Institut en revenant sur sa genèse et son champ d'action. Les résultats du travail de sociographie des acteurs en poste à l'IPN, au niveau de la direction comme au niveau des chercheurs, seront présentés dans un second temps. On s'attachera notamment à mettre en avant les variations dans la façon dont les différents acteurs conçoivent leurs « rôles ». Pour finir, nous évoquerons les déterminants et les enjeux de l'écriture de l'histoire au sein d'une institution mémorielle, en esquissant leurs effets observables, tant sur la profession d'historien que sur l'historiographie.

Genèse et spécificités de l'Institut de la mémoire nationale

Le 18 décembre 1998, le *Sejm*⁵ polonais adoptait la loi « Sur l'Institut de la mémoire nationale – Commission pour la poursuite des crimes contre la nation polonaise ». Ce dernier ne put commencer à fonctionner qu'à partir du début des années 2000, étendant son activité dans les domaines de l'archivage des documents produits – entre autres⁶ – par l'appareil de sécurité communiste, l'investigation des crimes du passé, la lustration⁷ et, enfin, la recherche et l'éducation. L'IPN comprend donc quatre « branches » : Bureau des archives, Commission pour la poursuite des crimes contre la nation polonaise, Bureau d'éducation publique (*Biuro Edukacji Publicznej*, BEP) et Bureau de la lustration (créé en 2006).

Le délai de dix ans qui sépare la chute du régime communiste en Pologne (en 1989) de la création de l'IPN peut sembler important au regard du calendrier des mesures adoptées dans les pays voisins (des lois de lustration et de mise à disposition des archives des services de sécurité communistes ont été adoptées dès le début des années 1990 en Allemagne et République tchèque). Plusieurs raisons expliquent ce « retard » (Machcewicz, 2008), parmi lesquelles il faut retenir en premier lieu la voie de sortie du régime communiste qui, en Pologne, a été le fruit d'un long processus de négociations entre le pouvoir et l'opposition rassemblée autour de Solidarność. La transition négociée, symbolisée par les Accords de la Table ronde, a abouti à plusieurs mois de co-gouvernement entre le Parti Ouvrier Unifié de Pologne (POUP) et l'opposition, entre juin 1989 et juillet 1990. La progressive libéralisation du régime communiste à partir de 1986, le caractère pacifique de la transition et la volonté de plusieurs figures de l'opposition (Adam Michnik, Bronislaw Geremek notamment) de ne pas se livrer à une politique radicale de décommunisation, expliquent que la lustration et le devenir des archives de l'appareil de sécurité n'aient pas été traités comme des priorités dans les premiers mois de la transition. En outre, il faut souligner qu'il n'y a pas eu, en Pologne, de pression sociale exigeant l'ouverture des archives de l'appareil de sécurité communiste, comme ce fut le cas en ex-RDA par exemple.

Les formations politiques les plus radicales dans leur volonté de solder les comptes du communisme sont longtemps restées marginales sur l'échiquier politique (Smolar, 1999). La volonté de décommuniser les structures de l'État s'est encore éloignée un peu plus de l'agenda politique à partir de 1993, avec la victoire d'une formation postcommuniste, l'Alliance de la Gauche Démocratique (*Sojusz Lewicy Demokratycznej* SLD), aux élections législatives.

⁵ Chambre basse du parlement.

⁶ Les documents conservés à l'IPN sont ceux des organes de la sécurité d'État produits ou rassemblés du 22 juillet 1944 au 31 juillet 1990, ainsi que ceux des organes de sécurité du III^e Reich et de l'URSS concernant les crimes nazis et communistes commis à l'encontre de citoyens polonais.

⁷ La lustration désigne le processus par lequel les anciens communistes se voient interdire l'accès aux fonctions politiques et publiques, la loi définissant les publics et les postes concernés ainsi que les modalités de la procédure de « vérification » du passé.

La décommunisation revient à l'agenda politique à la faveur des élections législatives de 1997 et la création de l'IPN commence à être évoquée, dans un contexte d'amélioration économique et de consolidation démocratique. Le gouvernement de coalition formé à l'issue des élections regroupe deux formations de centre-droit, l'AWS (Akcja Wyborcza Solidarność, Action électorale Solidarité) et l'UW (*Unia Wolności*, Union de la Liberté) issues du camp post-Solidarnosc. L'AWS, partenaire principal de la coalition, est à l'origine du projet. La création de l'IPN va cependant connaître un parcours chaotique du fait des réticences qu'elle suscite et de la nécessité de rassembler au-delà de la majorité gouvernementale.

Si le projet de création de l'IPN est soutenu par la coalition AWS/UW, il suscite – sans surprise – l'ire des formations postcommunistes, mais aussi d'une partie du camp post-Solidarność, principalement de la part de journalistes et d'intellectuels partisans du « compromis historique » de 1989 et opposés à la lustration, regroupés autour des journaux *Gazeta Wyborcza* et *Tygodnik Powszechny*. La loi sur l'IPN est adoptée en septembre 1998 par le Parlement mais se heurte au veto du président Aleksander Kwasniewski, issu du SLD. La coalition gouvernementale s'emploie alors à élargir ses soutiens pour recueillir une majorité de trois cinquièmes, permettant de surmonter le veto présidentiel. La « coalition IPN-iste » ainsi formée, avec le renfort du parti agrarien PSL (Polskie Stronnictwo Ludowe, Parti Populaire Polonais), permet d'adopter définitivement la loi créant l'IPN en décembre 1998. Celui-ci est devenu aujourd'hui l'une des administrations d'Etat les plus importantes, de par sa taille et son budget, mais aussi un enjeu de luttes politiques⁸.

L'IPN fait partie des institutions qui, dans de nombreux pays européens postcommunistes, sont en charge de la gestion des archives de la police communiste. Plusieurs de ces institutions forment même un réseau européen⁹. Le tableau 1 (en annexe) présente quelques données élémentaires sur ces institutions, dont la création répond aux besoins de justice transitionnelle et de mise en récit de la période communiste suscités par la fin de ces régimes en Europe centrale et orientale.

⁸ Pour un récit détaillé et complet de la genèse de l'IPN et des débats s'y rapportant on pourra se reporter au chapitre 2 de l'ouvrage d'Antoni Dudek (2011).

⁹⁹ *The « European Network of Official Authorities in Charge of the Secret-Police Files ». A reader on their Legal Foundations, Structures and Activities*, Berlin, BstU, 2009.

Les nouveaux acteurs d'une politique historique

Ainsi que le fait remarquer Paul Gradwohl, « dans le cas de l'IPN la structure administrative ne garantit en rien le libre exercice académique de la recherche. La planification du travail et l'absence de liberté académique font que tout dépend de l'orientation de la direction de l'Institut » (Gradwohl, 2009, p. 162). Cette direction est composée d'un président, élu pour un mandat de cinq ans, et d'un collège de onze personnes élu pour sept ans¹⁰. Le pouvoir politique joue un rôle déterminant dans leur désignation.

Le président de l'Institut, une figure politique

Le président de l'IPN est le véritable dirigeant de l'Institut et le garant de son indépendance vis-à-vis du pouvoir politique. Deux hommes sensiblement différents se sont succédé à cette fonction, Leon Kieres (2000-2006) et Janusz Kurtyka (2006-2010). La procédure d'élection du président est longue et complexe, le candidat devant d'abord obtenir l'aval du Collège (c'est-à-dire recueillir une majorité de six voix sur onze) avant de se présenter devant le *Sejm* où il est élu à la majorité des trois cinquièmes. Dans le cas de la première élection, les tractations entre les partis politiques ont duré si longtemps que Leon Kieres n'a été élu qu'en juin 2000, soit un an et demi après l'entrée en vigueur de la loi sur l'IPN. Les difficultés à faire voter la loi sur l'Institut, puis à élire un président à sa tête, ont alors favorisé la candidature d'un homme de consensus.

Leon Kieres, né en 1948. *Etudes de droit à Wrocław (1966-1970). Docteur (1975), docteur habilité (1985), professeur (1996), toujours au sein du département de droit de l'université de Wrocław. Membre de Solidarnosc (1980-2000), au sein de laquelle il fait office d'expert. Conseiller municipal de Wrocław (1990-1994) ; sénateur (autonome) de la voïvodie de Wrocław (1997) ; élu au Sejmik (assemblée régionale) de Haute-Silésie (UW, 1998); président de l'IPN (2000-2006), candidat à sa réélection sans succès. Nouveau mandat au Sejmik de Haute-Silésie (PO¹¹, 2006) ; sénateur (PO, 2007). Il n'a cependant jamais adhéré à un parti politique.*

Leon Kieres a été élu dans un contexte marqué par la nécessité pour les partis politiques de s'entendre. La coalition gouvernementale entre l'AWS et l'UW, favorable à la lustration, cohabitait alors avec un président issu du SLD postcommuniste, Aleksander Kwasniewski, qui avait opposé son veto à la création de l'IPN. Cette situation était favorable à l'élection d'une personnalité qui n'était affiliée à aucun camp en particulier et passait pour modérée sur les questions liées au passé. Juriste de formation, Leon Kieres s'est très peu investi dans l'élaboration du programme de recherche de l'IPN, laissant cette tâche à la première équipe dirigeante du BEP, menée par son directeur l'historien Pawel Machcewicz. Le premier président de l'IPN a cependant largement contribué à définir les contours de sa fonction, en multipliant les voyages à l'étranger et les interventions dans les médias. Le scandale de Jedwabne¹² a fortement marqué la mandature Kieres, l'IPN s'attirant alors de très fortes critiques de la part de la droite nationaliste, qui lui reprochait d'avoir avalisé les thèses de l'auteur Jan Gross. Kieres lui-même fut pris sous le feu des critiques, après avoir présenté ses excuses pour le massacre lors d'une déclaration à la communauté juive américaine, à l'occasion d'un voyage aux États-Unis. Une déclaration qui aurait eu sa place dans la bouche d'un responsable politique ou religieux, mais pas dans celle du chef de l'IPN (Dudek, 2011, p. 135). Sur un tout autre sujet, Kieres devait une nouvelle fois se tromper de rôle quelques années plus tard, lorsqu'il prit l'initiative de révéler aux médias que l'IPN disposait de documents prouvant qu'un proche de Jean Paul II, le père Hejmo, était un informateur des services de sécurité communistes¹³ (Dudek, 2011, pp. 220 et suivantes). Dans ce cas précis, en se comportant comme si l'IPN avait la charge de mener la politique de lustration (ce qui deviendra le cas à partir de la mandature Kurtyka), Kieres a contribué à la confusion des genres et à la détérioration de l'image de l'Institut dans l'espace public.

¹⁰ Ce Collège (*Kolegium*) est devenu Conseil (*Rada*) en vertu de la réforme de l'IPN (loi du 18 mars 2010). Il compte désormais neuf membres, dont le mandat a été raccourci à six années.

¹¹ Plateforme civique.

¹² Au mois de mai 2000, la publication en Pologne de l'ouvrage de Jan T. Gross *Les Voisins*, qui raconte un massacre de Juifs par leurs « voisins » polonais en 1941, a provoqué un vif débat de société en Pologne, que les publications ultérieures de l'auteur sur le même sujet n'ont fait que prolonger.

¹³ *Rzeczpospolita*, « Ojciec Hejmo był informatorem bezpieki » [« Le père Hejmo «était un informateur des services de sécurité »], 28 avril 2005, et *Rzeczpospolita*, « Kieres krytykowany » [« Kieres critiqué »], 2 mai 2005.

Le contexte de l'élection de Janusz Kurtyka, cinq ans plus tard, est radicalement différent. Les élections législative puis présidentielle de l'automne 2005 ont vu la victoire de PiS (*Prawo i Sprawiedliwość*, Droit et Justice), formation résolument anticommuniste dont le candidat, Lech Kaczyński, est élu à la présidence de la République. L'élection du second président de l'IPN coïncide ainsi avec l'arrivée au pouvoir des plus radicaux des anticommunistes, promoteurs d'une « politique historique » et d'une « révolution morale »¹⁴. L'IPN constitue, aux yeux de la droite radicale, un instrument essentiel de cette politique, résolument nationaliste et anticommuniste. L'adhésion à l'UE et la question des Allemands expulsés de Pologne (Dakowska, 2006), de même que la diffusion sur internet de la « liste Wildstein »¹⁵, avaient déjà contribué à mettre les questions sur le passé au cœur de l'agenda politique. L'homme élu à la tête de l'IPN en 2005 partageait les valeurs de la droite anticommuniste.

Janusz Kurtyka, né en 1960. Diplômé de l'université Jagellon de Cracovie. Doctorat (1995), habilitation (2000). Militaire dans l'opposition démocratique à Cracovie. Membre de Solidarnosc (1989-2000). Chercheur à la PAN (Polska Akademia Nauk, Académie polonaise des sciences) (1985) ; Membre du conseil scientifique de la PAN (1999). Directeur de l'agence de l'IPN à Cracovie (2000-2005) ; président de l'IPN (2005-2010). Décède accidentellement le 10 avril 2010, dans le crash de l'avion présidentiel à Smolensk (Russie).

S'il n'a pas eu la carrière politique de son prédécesseur, Janusz Kurtyka était pourtant clairement assimilé aux milieux « PiS-iens ». Dans ses déclarations, il se faisait l'avocat de la lustration et considérait la poursuite des enquêtes sur les crimes communistes comme sa priorité¹⁶. Kieres et Kurtyka ont incarné de manière très différente le rôle de président de l'IPN, ce qu'Antoni Dudek, un historien membre de l'IPN depuis ses débuts et qui fut conseiller de Kurtyka, résume ainsi : « Pour les affaires courantes, [Kieres] laissait les directeurs généraux exercer le pouvoir réel, tandis que [Kurtyka] le concentrait entre ses mains propres. » (Dudek, 2011, p. 258). Cette centralisation du pouvoir n'a pas été sans conséquence sur le fonctionnement du BEP. En tant qu'historien, Kurtyka s'intéressait particulièrement à la seconde moitié des années 1940, qui correspond en Pologne à l'implantation (forcée) du régime communiste. Passionné par l'histoire des partisans anti-communistes qui s'opposèrent à cette implantation, il avait adopté une grille de lecture très manichéenne de la période communiste en Pologne (Dudek, 2011, p. 248), comme en témoigne le programme de recherche du BEP élaboré sous sa mandature (voir infra). Contrairement à son prédécesseur, Kurtyka s'est en effet énormément investi dans la définition du programme de recherches et a fortement dynamisé la politique éditoriale de l'Institut (Dudek, 2011, p. 278), s'entourant d'une équipe de collaborateurs dont « la compétence organisationnelle et la loyauté [envers lui] » importaient davantage que leur « savoir d'historien » (Dudek, 2011, p. 262). C'est sous la mandature Kurtyka que la nature hybride de l'IPN a été critiquée avec le plus de vigueur, avec pour point d'orgue la publication d'un ouvrage accusant Lech Walesa d'avoir collaboré avec la police communiste dans sa jeunesse (Cenckiewicz & Gontarczyk, 2008), entretenant ainsi l'idée que les historiens de l'IPN sont des « flics de la mémoire » (Geremek, 2007). La publication de cet ouvrage – voulue et encouragée par Kurtyka (Dudek, 2011, pp. 322-324) – fut à l'origine d'une refonte de la loi sur l'IPN, initiée par la Plateforme civique (*Platforma Obywatelska*, PO) et adoptée en mars 2010. Outre qu'elle simplifie l'accès aux archives pour les particuliers, cette loi prévoit une modification des règles d'élection du Collège et accroît le contrôle de ce dernier sur le président de l'Institut¹⁷. Suite au décès de Kurtyka dans le crash de Smolensk (10 avril 2010), Lukasz Kamiński (ancien directeur du BEP) est devenu le nouveau président de l'IPN au mois de juin 2011, après un intérim assuré par Franciszek Gryciuk.

Entre experts et militants : les membres du Collège de l'IPN

Le Collège dispose de peu de prérogatives, si ce n'est celle, non négligeable, de proposer aux députés un candidat pour la fonction de président. Il s'agit d'un organe consultatif discutant de l'orientation générale des activités de l'Institut. Il exerce donc avant tout un « pouvoir moral », le président restant décisionnaire en dernier recours. Ses membres sont amenés à se prononcer sur des questions dont la dimension est bien plus

¹⁴ *Gazeta Wyborcza*, « Kieres przeprasza za listę » [« Kieres s'excuse pour la liste »], 19 février 2005.

¹⁵ Liste diffusée sur internet début 2005 et qui énumérait les noms de supposés « collaborateurs » de la police communiste ainsi que des personnes qui se sont retrouvées dans le viseur de cette police.

¹⁶ *Rzeczpospolita*, « Kurtyka szefem IPN » [« Kurtyka chef de l'IPN »], 23 décembre 2005.

¹⁷ Les textes officiels définissant les statuts de l'IPN sont consultables sur le site de l'Institut : <http://www.ipn.gov.pl/>.

souvent politique et juridique que scientifique, concernant par exemple la protection des données privées contenues dans les actes archivés à l'Institut. Depuis sa création, l'IPN a connu deux collèges, élus respectivement en 1999 et 2007. De même que pour la désignation du président de l'Institut, la composition du Collège dépend avant tout de la configuration politique au moment de l'élection. Chaque candidat doit être « recommandé » par un groupe parlementaire avant de pouvoir être élu par les députés, à la majorité simple. L'élection du premier Collège, en 1999, fut marquée par un souci de pluralisme, les partis politiques étant parvenus à un accord électoral offrant un siège à toutes les grandes formations alors représentées au *Sejm*¹⁸. La victoire électorale de PiS, qui entend bousculer les repères mémoriels, met fin au consensus sur la composition du Collège et l'élection de 2007 est plus disputée que la précédente. Aucun accord ne peut être trouvé entre la coalition gouvernementale¹⁹ et l'opposition. Par conséquent, le Collège élu en 2007 est exclusivement composé, à une exception près (Andrzej Paczkowski), de candidats soutenus par une coalition gouvernementale qui fait du passé un ressort privilégié de sa rhétorique politique. Si l'on rappelle que cette coalition était minoritaire au *Sejm*, force est de constater que le second Collège est beaucoup moins représentatif de la composition du Parlement que ne l'était le premier. La configuration politique entre 2005 et 2007 n'a donc plus rien à voir avec celle qui prévalait à la fin des années 1990, au moment de la création de l'IPN. Les élections de 2005 ont enfoncé un coin entre les partis politiques issus de Solidarnosc (PO et PiS), qui sont désormais les deux principaux protagonistes d'une scène politique qui voit les formations postcommunistes marginalisées. On est bien loin du front uni des membres du camp post-Solidarnosc, qui avait permis la création de l'Institut.

Un travail de prosopographie réalisé sur les dix-huit membres ayant composé ces deux collèges permet de mettre en évidence leurs propriétés sociopolitiques. Le tableau 2 en synthétise les principaux résultats.

Les membres du Collège sont dans l'ensemble fortement diplômés. Sur les onze membres du premier Collège on dénombre quatre docteurs, un titulaire de l'habilitation²⁰ et deux professeurs. Il en va de même pour le second avec trois docteurs, deux titulaires de l'habilitation et trois professeurs. La plupart d'entre eux sont diplômés en histoire, mais tous ne sont pas spécialistes de la période dont l'IPN a la charge. A côté des spécialistes reconnus comme Andrzej Paczkowski (collèges 1 et 2), Andrzej Friszke (1) et Slawomir Radon (1 et 2), on trouve des profils plus atypiques à l'instar de Teofil Wojciechowski (1 et 2), spécialiste de l'histoire des mines de sel, Andrzej Chojnowski (2), historien de l'entre-deux guerres, ou encore Barbara Fedyszak-Radziejowska (2), sociologue du monde rural.

Andrzej Paczkowski, né en 1938. Etudes d'histoire à l'université de Varsovie. Doctorat (1966), habilitation, (1975), professorat (1991). Chercheur à la PAN. Ses recherches portent sur l'entre-deux guerres et la Pologne populaire. Elu au Collège (1999) sur recommandation de l'UW, réélu (2007) sur recommandation de PO.

S'il leur est interdit d'adhérer à un parti politique, bon nombre des membres du Collège peuvent s'appuyer sur des ressources militantes, d'autant plus importantes qu'il leur faut obtenir le soutien d'une formation politique pour briguer un siège. Aussi, nombreux sont ceux qui ont milité par le passé, occupé des mandats électifs ou encore des responsabilités dans le domaine des médias. Alors que ces derniers qualifient souvent le second Collège de « politisé », c'est au sein du premier que l'on trouve le plus grand nombre d'anciens politiciens. On dénombre un ancien maire (Teofil Wojciechowski), un ancien député (Stanislaw Bartoszek), un ancien sénateur (Jan Draus) et un ancien ministre (Jerzy Lankiewicz). Deux membres du second Collège sont cependant souvent présentés, dans la presse et dans les entretiens, comme devant leur nomination uniquement à leur engagement politique passé. Leur présence au sein de l'Institut est souvent contestée au motif de leur incompétence. Il s'agit d'Andrzej Gwiazda, un ancien militant de l'opposition démocratique et co-fondateur de Solidarnosc, au sein de laquelle il s'est vivement opposé à Lech Walesa, qu'il considère comme un ancien agent communiste. Andrzej Urbanski, fidèle compagnon de route de Lech Kaczynski, est lui aussi pointé du doigt.

¹⁸ Quatre sièges pour l'AWS (Action électorale Solidarité), deux pour l'UW (Union de la Liberté), deux pour le PSL (Parti populaire polonais), un pour le SLD (Alliance de la gauche démocratique). Cette répartition n'est cependant pas proportionnelle au nombre de sièges détenus par chacune de ces formations à l'époque.

¹⁹ Coalition associant à PiS la Ligue des familles polonaises et *Samoobrona* [Autodéfense].

²⁰ Grade intermédiaire entre le doctorat et le professorat.

Andrzej Urbanski, né en 1954. Etudes de philologie polonaise à l'Université de Varsovie. Journaliste, rédacteur en chef de plusieurs journaux au cours des années 1990. Député (1991-1993). Adjoint à la mairie de Varsovie (2002-2005), alors détenue par Lech Kaczynski. Conseiller de Lech Kaczynski puis chef de la chancellerie présidentielle (2005). président de la chaîne de télévision publique TVP (2007-2008). Nommé au Collège par Lech Kaczynski (2007).

Une stricte opposition entre experts et militants ne suffit pas à rendre compte de la composition du Collège. On peut certes identifier de véritables experts (Paczkowski, Friszke, Chojnowski), ainsi que d'authentiques militants (Urbanski, Gwiazda), mais la majorité des membres du Collège cumule capital culturel, sanctionné par des titres universitaires prestigieux, et capital politique. On peut parler de multipositionnalité dans la mesure où l'on a principalement affaire à des individus fortement diplômés – ceux qui n'ont pas de doctorat sont l'exception – et familiers de la vie politique.

Il faut enfin souligner que la réforme de l'IPN de mars 2010 a modifié la procédure d'élection des membres du Collège (désormais appelé Conseil), qui ne sont plus désignés par les partis politiques, mais par les établissements de recherche et d'enseignement supérieur d'histoire, ainsi que par le Conseil national de la magistrature (*Krajowa Rada Sądownictwa*, KRS). En outre, les candidats à ce poste ont désormais l'obligation d'appartenir à la communauté scientifique. Leur nombre a été réduit à neuf et la durée de leur mandat raccourcie d'une année. Ainsi, le Conseil élu en 2011 compte sept historiens et deux juristes, parmi lesquels cinq professeurs, trois habilités et un docteur²¹. Six d'entre eux exerçaient auparavant des responsabilités au sein de l'Institut, ce qui atteste d'une forme de stabilité de la direction.

²¹ Il s'agit d'Andrzej Chojnowski, Antoni Dudek, Andrzej Friszke, Antoni Kura, Grzegorz Motyka, Boleslaw Orłowski, Andrzej Paczkowski, Andrzej Wasilewski et Tadeusz Wolsza.

Nom	Année d'entrée Collège	Année de naissance	Type d'études	Thèmes de recherche	Grade universitaire	Emploi(s) exercés avant d'intégrer le Collège	Engagement politique	Mandats et responsabilités politiques	activités publicistes ou dans le domaine des médias	candidat recommandé par
Stanislaw Bartoszek	1999	1947	droit			fonctionnaire local	PSL	député PSL (1993-97)		PSL
Andrzej Friszke	1999	1956	histoire	PRL	habilitation	chercheur à la PAN	KIK (Club de l'intelligentsia catholique)		membre du comité de rédaction du magazine <i>Wież</i>	UW
Andrzej Grajewski	1999	1953	science politique	Histoire contemporaine de l'Europe Centrale	doctorat (2001)	assistant à l'institut scientifique de Silésie puis journaliste	Ruch Stu		rédacteur en chef adjoint de l'hebdo catholique "Gosc Niedzielny"	AWS
Franciszek Gryciuk	1999	1948	histoire	histoire régionale	doctorat	professeur d'histoire à l'université				PSL, AWS
Jerzy Lankiewicz	1999	1942	droit			juriste et homme politique	SLD	sous-secrétaire puis secrétaire d'Etat (2001-2004)	membre du comité de la radio et de la télévision à Varsovie	SLD
Maria Myslinska	1999	1946	droit			magistrate				KRS (Conseil national de la magistrature)
Włodzimierz Olszewski	1999	1941	droit			magistrat				KRS
Jan Draus	1999 et 2007	1952	histoire	histoire régionale	professeur (2000)	professeur d'histoire à l'université	Solidarnosc	Sénateur (1991-1993)	vice-pdt de radio Rzeszow Polska SA (1994-98)	AWS puis PiS
Andrzej Paczkowski	1999 et 2007	1938	histoire	entre-deux guerres, PRL	professeur	chercheur à la PAN	Solidarnosc;			UW puis PO
Slawomir Radon	1999 et 2007	1957	histoire	archives	doctorat	plusieurs postes à responsabilité dans les archives d'Etat				AWS puis PiS

Teofil Wojciechowski	1999 et 2007	1939	histoire	histoire locale (mines de sel)	doctorat	historien auprès d'un musée	Solidarnosc ; AWS	conseiller municipal puis maire ; assemblée régionale		AWS puis PiS
Andrzej Chojnowski	2007	1945	histoire	entre-deux guerres	professeur	professeur d'histoire à l'université	POUP puis Solidarnosc			PiS
Barbara Fedyszak-Radziejowska	2007	1949	sociologie, ethnographie	sociologie du monde rural	doctorat	chercheuse à la PAN	Solidarnosc			Lech Kaczynski
Andrzej Gwiazda	2007	1935	électronique			ingénieur	Solidarnosc	Co-fondateur de Solidarnosc	publie un magazine politique	PiS
Jacek Niemir	2007	1970	histoire			bibliothécaire				LPR et Samoobrona
Bogusław Polak	2007	1945	histoire	histoire de la Pologne au XXe siècle	habilitation	Professeur d'histoire à l'université ; pdt de la commission de recherches sur les crimes contre la nation polonaise (1994-99)	Samoobrona			LPR, Samoobrona
Mieczysław Ryba	2007	1969	histoire	histoire contemporaine de la Pologne	habilitation	professeur d'histoire à l'université	PiS	conseiller municipal (PiS)		LPR, Samoobrona
Andrzej Urbanski	2007	1954	philologie polonaise			journaliste, publiciste, patron de presse	Solidarnosc ; POC ; AWS	Député (1991-1993), sous-secrétaire d'Etat (2001-2002), adjoint au maire de Varsovie (2002-2005), conseiller du président L. Kaczynski	Rédacteur en chef de plusieurs journaux ; pdt de TVP	Lech Kaczynski

Tableau n°2 : Propriétés sociopolitiques des membres du Collège de l'IPN

Les données précédemment évoquées ne suffisent pas à cerner avec exactitude les profils des acteurs investis, à l'IPN, de la mission d'écrire le récit historique officiel. Bien qu'elle présente des signes objectifs de proximité avec le champ politique, la direction ne constitue que la partie la plus visible, médiatique, de l'Institut. Pour saisir les trajectoires de ceux qui écrivent l'histoire au nom de l'IPN, nous avons réalisé quinze entretiens avec des historiens polonais (cf. encadré n°1). L'approche qualitative permet d'identifier certaines propriétés des enquêtés, mais aussi de comprendre quelles sont leurs motivations, ainsi que les représentations qu'ils ont de leur rôle au sein de l'Institut. Il faut en effet rappeler, avec Bourdieu, qu'une organisation bureaucratique « n'est pas un *appareil* obéissant à la logique quasi mécanique d'une *discipline* capable de convertir toute action en simple *exécution* » (Bourdieu, 1990). Il est indispensable de s'interroger sur les mécanismes du fonctionnement interne du BEP, afin de montrer que les chercheurs de l'IPN ne sont pas des exécutants mécaniques et disciplinés des ordres venus de la direction. Il n'existe pas de chaîne de transmission verticale et automatique qui transforme les intentions d'une direction – dont on a montré qu'elle était dépendante du champ politique – en une production écrite conforme à ces intentions. Au contraire, les entretiens menés avec des historiens du BEP permettent de mettre au jour les tensions qui traversent la corporation des historiens (Dumoulin, 2003), et donnent à voir une critique interne de la politique de recherche de l'Institut.

Encadré n°1 : Retour sur une enquête de terrain

Lors d'un séjour de recherche à Varsovie entre mars et avril 2010, nous avons réalisé une série de quinze entretiens avec des historiens polonais qui, excepté deux d'entre eux, sont tous employés à l'IPN. L'échantillon constitué regroupe l'essentiel des historiens qui ont élaboré les orientations de recherche de l'IPN et représente des opinions très diverses quant au rôle politique de ce dernier. La liste des enquêtés est la suivante :

- 1) Doctorante en histoire (PAN), a travaillé deux ans aux archives de l'IPN.
- 2) Historien (docteur), BEP de Varsovie. À l'IPN depuis 2007.
- 3) Historien (professeur), Université de Varsovie.
- 4) Historien (docteur), BEP. À l'IPN depuis sa création.
- 5) Historien (professeur), fonctions de direction à l'IPN de Varsovie. Enseigne à l'Université de Varsovie. À l'IPN depuis sa création.
- 6) Historien (professeur), membre du Collège de l'IPN.
- 7) Historien (docteur), BEP. Occupe également un poste à la PAN.
- 8) Historien (docteur habilité), poste de direction au BEP à partir de 2007 puis conseiller de J. Kurtyka. Enseigne à l'Université Stefan Wyszynski (Varsovie).
- 9) Historien (docteur), poste de direction au BEP. Enseigne à l'université de Wrocław.
- 10) Deux doctorants en histoire. À l'IPN depuis 2008.
- 11) Historien (habilitation), poste de direction au BEP de 2000 à 2006. A quitté l'IPN depuis. Enseigne à l'université de Varsovie.
- 12) Politiste (habilitation). Fonctions de direction au BEP (2000-2006) puis conseiller de J. Kurtyka. Enseigne à l'Université Jagellon de Cracovie.
- 13) Politiste, ancien conseiller de l'Union de la liberté (UW).
- 14) Historien (docteur), département éducation du BEP. À l'IPN depuis 2006.
- 15) Doctorante en histoire. BEP.

Le BEP emploie 13 % du personnel de l'IPN (un peu moins de 300 personnes), le reste se répartissant entre les archives (41 %), le bureau de lustration (10 %) et la Commission pour la poursuite des crimes contre la nation polonaise (8 %) ²², ce qui est l'occasion de rappeler que les activités de recherche et d'éducation ne sont qu'un aspect (non-prioritaire) du travail de l'IPN. 85% de son personnel est diplômé de l'enseignement supérieur. L'IPN comptait en 2009 quatre professeurs, onze titulaires de l'habilitation et cent vingt-neuf docteurs ²³. Encore faut-il préciser que de nombreux employés du BEP préparent en parallèle de leur travail à l'IPN une thèse de doctorat ou d'habilitation au sein d'une autre institution (Académie des sciences ou universités), l'IPN n'étant pas lui-même habilité à délivrer des titres scientifiques. En outre, certains chercheurs du BEP occupent également des fonctions universitaires, à l'image de son ancien directeur, Lukasz Kaminski, qui enseigne à l'université de Wroclaw. Il existe ainsi des échanges scientifiques et interpersonnels entre l'IPN et le monde académique.

Le BEP est un choix de début de carrière, et pour les plus jeunes historiens un tremplin potentiel vers le monde universitaire. Les jeunes diplômés en histoire se voient offrir à l'IPN l'opportunité de mener une carrière scientifique qu'ils n'auraient pas pu – ou difficilement – connaître à l'université en raison du manque de financements. Le BEP doit donc être considéré comme un acteur (prépondérant) du champ académique. Le recrutement d'historiens jeunes est ouvertement assumé par l'Institut, ses fondateurs ayant souhaité s'affranchir d'un milieu universitaire largement discrédité à l'issue de la période communiste. Cette politique de « jeunisme » est également constatée dans les institutions des pays voisins (Mink, 2010, p. 184). Les motivations des historiens de l'IPN sont le fruit des structures d'opportunités qui s'offrent à eux, mais aussi des avantages – matériels et symboliques – qu'ils peuvent en retirer. Pour ceux qui se destinent à la recherche scientifique, le BEP offre assurément de nombreux avantages matériels, sans commune mesure avec les moyens des universités. Un chercheur débutant au BEP dispose ainsi d'un traitement 20 à 30% supérieur à celui qu'il pourrait espérer toucher dans un cadre universitaire. Il s'agit d'un argument non négligeable pour de jeunes historiens qui connaissent un début de carrière laborieux et sont souvent contraints de trouver un emploi alimentaire pour financer leur thèse de doctorat. De plus, les débouchés au sein du monde académique sont rares, surtout en histoire. Le BEP est donc souvent présenté en entretien comme une opportunité de carrière, un choix par défaut pour malgré tout exercer le métier d'historien.

Les avantages qu'offre la structure institutionnelle aux chercheurs ne sont pas seulement matériels mais aussi symboliques et professionnels. De par sa présence dans le débat public, l'IPN offre une publicité aux travaux des chercheurs du BEP, qui apparaissent comme les dépositaires de l'histoire officielle aux yeux des médias, souvent prompts à les solliciter, notamment à l'occasion de commémorations. L'IPN jouit dans l'espace public d'une visibilité dont peu de centres de recherches peuvent se vanter. Les facilités de publication sont en outre non négligeables. En dix ans, l'IPN est devenu la première édition historique de Pologne (cf. tableau 3), avec une part de marché comprise entre 30 et 50 %. Ainsi en 2008, le département d'histoire de l'Académie des sciences (PAN) a édité 35 publications, contre 156 pour l'IPN. Comme nous l'indiquons plus haut, l'accroissement du nombre de publications de l'Institut (très significatif sous la mandature de Janusz Kurtyka) doit beaucoup à son second président.

Tableau n°3 – Evolution du nombre de publications de l'IPN (2000-2009)

²² *Informacja o działalności IPN stycznia 2009 – grudnia 2009* [Information sur le fonctionnement de l'IPN – 2009], Varsovie, 2009, IPN.

²³ *Ibid.*

Année de publication	Nombre de titres publiés
2000	2
2001	28
2002	37
2003	54
2004	65
2005	59
2006	76
2007	136
2008	156
2009	190

La quantité de travaux publiés durant la mandature Kurtyka n'est cependant pas d'une grande qualité, ainsi que le fait remarquer Antoni Dudek : « alors que mes armoires commençaient à se remplir de publications de plus en plus mauvaises à tous égards, j'ai essayé de convaincre le président de limiter leur nombre et de rehausser leur niveau. Car il était clair que l'augmentation du nombre d'employés de la branche scientifique ne pouvait se traduire par la multiplication de bonnes monographies. C'est pourquoi ils produisaient de plus en plus des publications des actes des conférences, dont l'épaisseur était parfois inversement proportionnelle à l'importance du thème traité. » (Dudek, 2011, p. 279).

En outre, les publications de l'IPN posent un certain nombre de questions de méthode qui agitent le milieu des historiens (Paczkowski, 2003 ; Kula, 2004). Muriel Blaive les a identifiées à partir du cas tchèque : une approche inquisitrice (normative) de l'histoire, l'usage d'un seul type de sources (celles de l'appareil de sécurité communiste) et une méthodologie scientifique qui repose davantage sur l'authentification des documents que sur la prise en compte du contexte historique (Blaive, 2005). Au sein du BEP, les postulats méthodologiques et le rythme des publications sont remis en cause par certains chercheurs :

« Parce que dans ces documents [de l'appareil de sécurité] le monde est perverti d'une certaine manière ; on voit que cent personnes ont manifesté contre le pouvoir, mais on ne voit pas que dans le même temps cent mille autres personnes sont allées défiler le 1^{er} mai avec des fanions [...] alors ils [les historiens du BEP] retiennent une grève de 20 minutes dans une usine, tout, absolument tout ce qui est, comme ils disent, hostile au pouvoir » (entretien n° 5)

« Le travail n'est pas toujours scientifique [...] je voudrais qu'on écrive une histoire qui soit de l'historiographie et pas de la mémoire nationale uniquement ; je ne veux pas qu'on se contente d'écrire la liste des partisans qui se sont battus contre les communistes, qui ont résisté longtemps etc. [...] parfois j'ai l'impression que ce n'est pas de la science [...] c'est comme avec le dossier sur Solidarnosc ; il faudrait décrire son fonctionnement, les différentes factions... au lieu de ça on fait une compilation ... on lit ça, ça et ça et on écrit « ok, c'était comme ça » ; c'est pas une grande affaire, de tels textes on peut vraiment en écrire dix par an [...] ça n'apporte rien de nouveau » (entretien n° 15)

Une partie des chercheurs du BEP, parmi les plus proches du pôle universitaire (et donc les plus critiques de la politique de recherche de l'IPN), continue d'espérer en une carrière universitaire perçue comme plus prestigieuse au plan scientifique. L'université est également considérée comme offrant une liberté académique plus importante qu'à l'IPN. La solution la plus avantageuse – et la plus convoitée – reste le cumul des fonctions à l'IPN et au sein d'institutions académiques, combinaison qui permet de lier les nombreux avantages de l'Institut à un prestige reconnu dans le champ scientifique.

« [...] s'il y avait une possibilité d'obtenir un poste à l'université je préférerais y aller, mais aussi garder mon poste ici à l'IPN pour des raisons financières tout simplement, et aussi à cause de la possibilité de publication ; donc c'est peut-être un peu cynique, mais scientifiquement je sais que ce serait mieux pour moi à l'université parce que c'est plus libre et c'est plus facile pour faire une carrière académique. » (entretien n° 2)

La majorité des historiens rencontrés au cours de l'enquête est donc loin d'être constituée de militants de la mémoire, l'IPN représentant pour eux un choix par défaut plus qu'une réelle vocation. Certains assument néanmoins un discours authentiquement militant, très normatif. Ainsi l'enquête n° 8 n'est pas loin de concevoir son travail d'historien comme celui d'un auxiliaire de la justice (cf. encadré n°2).

Encadré n°2 : deux profils opposés d'historiens au service de l'IPN

L'enquête n° 8 correspond à plusieurs égards au profil de l' « historien militant ». Arrivé à un poste de direction au BEP à la faveur du remplacement de Kieres par Kurtyka, il participe directement à l'élaboration des programmes de recherche définis alors. Il justifie leur focalisation sur les années 1980 par la nécessité de traduire en justice les responsables communistes qui peuvent encore l'être, confondant ainsi les métiers d'historien et de juge. Au cours de l'entretien, l'enquête laisse clairement entrevoir qu'il se range du côté des anticommunistes radicaux (« Il faudrait être fou pour aimer la République populaire de Pologne (*Polska Rzeczpospolita Ludowa*, PRL »). Si les publications du BEP donnent souvent à voir des héros et des victimes, c'est parce qu'à l'époque de la PRL « c'était souvent le cas ». Est-ce à dire que l'histoire de la Pologne populaire se résume à des Polonais héros ou martyrs? « Non, malheureusement il y en avait aussi qui étaient des agents communistes ».

A contrario, l'enquête n° 5 reflète davantage les positions d'un universitaire qui, bien qu'il y occupe lui aussi un poste à responsabilité, n'en évalue pas moins le travail de l'IPN avec un esprit critique. Il est l'un des historiens les plus expérimentés de l'Institut, qu'il a rejoint à sa création. Brossant un tableau de l'évolution de l'IPN depuis dix ans, il moque l'attitude de certains de ses collègues, qui ont adopté selon lui les méthodes des services de sécurité communistes dans leur manière d'analyser le passé, en se référant uniquement aux archives de l'appareil de sécurité et en menant un travail d'inquisition. Fier d'être qualifié par un directeur de la PAN d' « IPN-iste hors du commun », il ne fait pas mystère de ses désaccords de fond avec J. Kurtyka, jugé trop militant, et se plaint du fonctionnement de la recherche à l'Institut, qui nuit à la qualité des publications.

S'il est clair que l'IPN accueille de nombreux historiens aux sympathies nationalistes, tandis que les universités sont réputées plus libérales (Dudek, 2011, p. 140), le sous-groupe d'historiens militants reste marginal et se résume à quelques noms : Cenckiewicz et Gontarczyk, les deux auteurs de l'ouvrage sur Waleśa, mais aussi Jan Zaryn, un ancien directeur du BEP dont les sympathies « *endeckie* » (c'est-à-dire proches de la Démocratie nationale (*Narodowa Demokracja*, ND), un courant d'extrême-droite représenté par Roman Dmowski durant l'entre-deux-guerres) étaient connues. Au-delà des divergences politiques, il nous semble que c'est avant tout le rapport qu'ils entretiennent à leur rôle (institutionnel, politique et social) qui distingue les historiens du BEP. On peut ainsi relever l'existence de deux pôles de chercheurs au BEP, l'un que l'on peut qualifier d'universitaire, qui conçoit son rôle à l'IPN comme devant s'éloigner le moins possible des standards académiques, ce qui implique de se tenir à distance des jugements civiques et moraux, et l'autre regroupant les historiens les plus enclins à se conformer à un rôle d' « historien salarié de l'État » (Damamme et Lavabre, 2000, p. 11), dont l'action est parfois guidée par le sentiment de participer à une entreprise d'assainissement démocratique. Afin de mieux cerner cette distinction, il est nécessaire d'évoquer les déterminants et les enjeux de l'écriture de l'histoire à l'IPN.

Déterminants et enjeux de l'écriture institutionnelle de l'histoire

Un programme politique

La recherche au BEP est balisée et encadrée par un programme contraignant, défini par la direction, c'est-à-dire le président et le directeur du BEP, le Collège ne faisant qu'émettre un avis non contraignant. La

comparaison des programmes arrêtés par les deux directions successives atteste de différences dans l'orientation politique de l'Institut.

Encadré n°3 : Programme de recherches de la première mandature (1999-2005)

- « Procès et emprisonnements politiques 1944-1956 »
- « L'état de guerre – perspective après vingt ans »
- « L'extermination [*zeglada*] des Juifs sur les territoires polonais »
- « Guerre et occupation 1939-1945 »
- « La répression dans les campagnes 1944-1989 »
- « Appareil de répression et résistance sociale 1944-1989 »

Les projets définis sous la première mandature concernent les périodes les plus « dures » de la Pologne populaire, c'est-à-dire la période stalinienne (1944-1956) et l'état de guerre (décembre 1981-juillet 1983), en mettant l'accent sur les victimes du régime. Ils s'inscrivent dans une logique d'inventaire des pertes et des dommages subis par la nation polonaise à la faveur des occupations nazie et soviétique, puis lors de la période communiste. L'un des concepteurs de ce programme qualifie le projet « Procès et emprisonnements politiques 1944-1956 » de « monument du souvenir », dédié à la mémoire de ceux qui ont résisté à l'implantation du communisme en Pologne (Bulak, 2002). La focalisation sur les victimes du régime se poursuit avec le projet sur l'état de guerre, qui correspond à la période de durcissement du régime par le général Jaruzelski.

Cette logique est poussée à l'extrême sous la seconde mandature, avec un programme plus étoffé que le précédent et reposant presque exclusivement sur l'opposition entre un pouvoir répressif et une population victime et/ou résistante. Au projet « Structure et méthodes de fonctionnement de l'appareil de sécurité de la Pologne populaire » viennent s'ajouter pas moins de six projets qui analysent les rapports entre l'appareil de sécurité et la population (cf. encadré n° 4). À cela s'ajoute le « Dictionnaire des deux occupations », qui constitue une « édition encyclopédique de plusieurs tomes » où devraient être décrits « les aspects principaux des occupations allemande et soviétique au cours de la deuxième guerre mondiale »²⁴. Le dernier des onze projets, « Les Polonais ayant secouru des Juifs », vise à la réalisation d'un « Index des Polonais tués et réprimés par les nazis pour avoir aidé des Juifs »²⁵. Il s'agit de l'évolution la plus significative par rapport au programme de recherche précédent, qui abordait sobrement les relations polono-juives sous l'angle de « l'extermination » des Juifs.

Encadré n°4 : Programme de recherches de la seconde mandature (à partir de 2005)

- « Structure et méthodes de fonctionnement de l'appareil de répression de la Pologne populaire »
- « L'appareil de sécurité en lutte contre la résistance politique et armée 1944-1956 »
- « L'appareil de sécurité en lutte contre l'Église »

²⁴ *Informacja o działalności IPN stycznia 2006 – grudnia 2006* [Information sur le fonctionnement de l'IPN – 2006], Varsovie, IPN, 2006.

²⁵ *Ibid.*

« Le pouvoir de la PRL face aux crises sociales et à l'opposition démocratique »
« L'appareil de sécurité face à l'émigration »
« L'appareil de sécurité face aux minorités nationales »
« L'appareil de sécurité face aux milieux culturels et scientifiques »
« Dictionnaire biographique *Conspiration et résistance sociale 1944-1956* »
« Guerre et occupation 1939-1945 »
« Dictionnaire des deux occupations »
« Les Polonais ayant secouru des Juifs au cours de la seconde guerre mondiale »

Malgré une certaine continuité dans les thèmes abordés par les deux programmes, les entretiens font état d'un changement dans les orientations de recherche. Dans l'esprit des concepteurs du second programme, il faut démontrer le caractère totalitaire du régime communiste en Pologne, et ce tout au long de son existence et pas seulement à l'époque stalinienne (entretien n° 8). Conséquence de la focalisation des recherches sur la description de l'appareil de sécurité communiste, les publications de l'IPN contribuent à réactiver les grilles de lecture totalitariennes, renvoyant dos à dos nazisme et communisme (Friszke, 1996 ; Christian & Droit, 2005). L'histoire sociale est la grande absente des travaux du BEP, lesquels se concentrent sur l'histoire des héros et des martyrs de la nation.

« Il y a un « méta-projet » disons, le pouvoir face à l'opposition, quelque chose comme ça [...] c'est une thèse [...] c'est faux de dire que l'histoire de la PRL se résume à une partie des Polonais qui résistait et l'autre partie qui collaborait ; il y a un danger, et on le voit... par exemple lorsqu'on accuse untel d'être un agent » (entretien n° 15)

« Les sujets de doctorat qui sont acceptés sont ceux qui ont pour thème une certaine histoire, dans laquelle il y a de bons et de mauvais héros nationaux [...] et tout le monde écrit aussi de manière à ce que cet appareil de sécurité soit toujours présent » (entretien n° 5)

Des chercheurs sous contraintes et des résultats critiqués

Ne participant pas réellement à l'élaboration du programme de travail, les chercheurs du BEP se définissent avant tout comme des « fonctionnaires », un statut qui emporte un certain nombre de contraintes. Le fonctionnement institutionnel entraîne une discipline de travail qui limite forcément l'autonomie des chercheurs, puisque c'est la hiérarchie qui détermine l'agenda, la quantité de travail et les thèmes de recherche. Les délais à respecter sont la source de nombreuses plaintes de la part des chercheurs du BEP, qui ont souvent le sentiment que l'impératif de publication nuit à la qualité de leurs travaux. Cette contrainte pèse notamment dans le cadre des projets-anniversaires, particulièrement répandus à l'IPN, et qui consistent à publier de gros ouvrages de synthèse au moment de commémorations, comme en 2010 lorsqu'une histoire de *Solidarnosc* en sept volumes fut éditée à l'occasion du trentenaire du syndicat. La temporalité plus courte de la recherche à l'IPN colle souvent au débat public et rappelle celle de l'expertise (Damamme & Lavabre, 2000, p. 6). Elle convient difficilement à des chercheurs formés à l'université, qui entendent rester actifs dans le champ académique, notamment par la réalisation de travaux plus personnels se rapprochant des standards universitaires. Néanmoins, le but premier du BEP demeure la publication à une grande échelle de travaux de vulgarisation, peu innovants au plan scientifique, d'où la tension entre une commande à satisfaire rapidement et les aspirations plus exigeantes des chercheurs du BEP. En somme, le fonctionnement de la recherche (sur commande) et le contenu des publications se rapprochent davantage de la *public history* (Dumoulin, 2003, p. 91-106), voire de l'expertise-conseil (Damamme & Lavabre, 2000, p. 10) que de la recherche universitaire. Cette affirmation doit cependant être nuancée car chaque historien du BEP demeure libre de mener ses propres recherches personnelles en parallèle de la commande institutionnelle, qui reste prioritaire.

À l'extérieur de l'Institut, mais aussi en son sein, il est souvent reproché à ses travaux de ne pas suffisamment confronter les archives de l'appareil de sécurité à d'autres types de sources (Persak, 2009) ce qui pose un évident problème méthodologique (Kott, 2002). Dénonçant le « mirage des archives », Sandrine

Kott plaide pour une histoire sociale du pouvoir communiste, à même de mettre en évidence les logiques de domination et de dépasser une lecture du passé simpliste et martyrologique. Il s'agit là d'une revendication partagée par certains historiens polonais, comme l'a révélé la conférence qui s'est tenue à Lodz du 8 au 10 décembre 2010²⁶. Qualifiée par un participant de « table ronde des spécialistes de l'histoire contemporaine », elle s'est avérée une arène de discussion inédite de l'historiographie « IPN-iste ». Si certains universitaires reprochent à leurs collègues de l'IPN de s'être sentis acteurs d'une « révolution morale » et d'être aujourd'hui des concurrents, d'autres, comme le professeur Krzysztof Zamorski (Université Jagellon), rappellent avec justesse que la distinction entre historiens « IPN-istes » et universitaires est artificielle, puisque les premiers ont été (et sont encore parfois) les élèves des seconds. Il ne faut donc pas perdre de vue que les historiens du BEP sont des acteurs d'un champ académique concurrentiel (Bourdieu, 1984).

Mais c'est le contenu des publications de l'Institut qui suscite les critiques les plus sévères, comme l'a montré la conférence. Ainsi le professeur Andrzej Friszke (PAN) regrette-t-il l'absence d'analyses de la vie politique légale à l'époque communiste. Si l'IPN accorde une grande importance à la résistance armée contre le communisme, par ailleurs relativement marginale historiquement, rien n'est écrit sur les élections et leurs enjeux. Friszke pointe également le manque d'histoire sociale, alors même qu'une sociologie des services de sécurité communistes serait à même, selon lui, de montrer quels groupes sociaux y étaient recrutés, quelles étaient leurs motivations et leurs perspectives d'ascension sociale. Enfin, la conférence a également donné à voir des divergences de vues quant au rôle social de l'historien du contemporain. Lors de la discussion finale, alors qu'il affirme que l'historien ne peut être le juge du passé, Krzysztof Zamorski est contredit par Antoni Dudek, qui considère que le rôle de l'IPN consiste précisément à décrire et dénoncer la dictature communiste pour sauvegarder la démocratie. Si ce type de discours peut paraître louable, Georges Mink rappelle avec raison que « solder le passé du régime communiste au nom d'un assainissement démocratique relève souvent d'un présupposé normatif » (Mink, 2010, p. 172).

Cette étude, fondée sur une recherche qualitative originale, en se livrant à une sociologie des acteurs investis dans une institution mémorielle, contribue aux travaux et aux réflexions déjà engagés sur la mémoire, l'histoire et ses usages politiques, mais aussi à la sociologie des professions et des institutions.

L'IPN est aujourd'hui incontournable pour l'étude des usages politiques du passé en Pologne. S'il est effectivement très sensible aux usages partisans (Mink, 2010), le contrôle politique effectif de son activité reste principalement limité aux périodes d'élection de sa direction (président et Collège). Celles-ci constituent des moments clés de dépendance politique, leur résultat déterminant la politique historique pour la période à venir. Lorsqu'une formation politique dispose d'une marge de manœuvre suffisamment confortable sur la scène politique, comme ce fut le cas de PiS entre 2005 et 2007, elle est en mesure d'imposer ses candidats à la tête de l'Institut, d'où une orientation radicalement anticommuniste et nationaliste à partir de 2006. Néanmoins, en dehors des périodes d'élection de la direction, l'IPN est beaucoup moins sensible aux alternances politiques, notamment du fait de la quasi-impossibilité de révoquer son président en cours de mandat (du moins jusqu'à la réforme de 2010). Ainsi, bien qu'il se soit dès le départ opposé à la création de l'IPN, le SLD lorsqu'il était au pouvoir entre 2001 et 2004, n'a pas entrepris de liquider cette institution, dont il a toutefois diminué le budget. Il en fut de même à partir de 2007 pour la Plateforme civique, incapable de renvoyer Janusz Kurtyka après la publication de l'ouvrage de Cenckiewicz et Gontarczyk.

Au-delà des jeux politiques, cette analyse invite à considérer que le fonctionnement institutionnel implique un ensemble de routines et d'inerties qui limitent l'autonomie des historiens employés par l'institution et encadrent leur recherche, de telle sorte que ces derniers peuvent être qualifiés d'historiens de bureau. Dès lors, leur conformation au rôle d'historien au service de l'État dépend avant tout de la conception qu'ils se font de leur rôle au sein de leur profession et, plus globalement, de la société. Ceux qui s'adaptent le mieux au cadre institutionnel sont ceux qui, de par leur positionnement dans la discipline et la tendance historiographique qu'ils incarnent, sont les plus susceptibles d'adhérer à l'entreprise d'écriture d'une vaste histoire de la Pologne communiste au prisme de son appareil de sécurité. Parmi eux, un sous-groupe d'historiens militants, par ailleurs marginalisés au sein du champ académique, est propice à instrumentaliser les ressources et la légitimité procurées par l'institution dans des buts politiques. L'un des principaux résultats de notre recherche est néanmoins d'avoir montré l'existence d'une critique de fond,

²⁶ *Bez taryfy ulgowej. Dorobek naukowy i edukacyjny IPN*, université de Lodz, 8-10 décembre 2010.

interne à l'institution, émanant de chercheurs réticents à l'idée de participer à la rédaction d'un nouveau grand récit national. La méthode qualitative employée a permis la reconstitution de trajectoires professionnelles (via l'étude des biographies et les entretiens) dont le moteur ne repose pas tant sur des investissements militants que sur des considérations pratico-pratiques. Dans un contexte de sous-financement chronique de l'enseignement supérieur et de la recherche en Pologne, l'IPN constitue pour les jeunes historiens un important débouché professionnel.

L'avenir de l'IPN (plus de 2000 employés, plus de 50 millions d'euros de budget annuel) pose question. Sa direction a récemment été confiée aux universitaires, qui pourraient être tentés de faire évoluer le BEP vers un centre de recherches plus autonome de l'ensemble. Par ailleurs, rien ne dit que la forme même de l'institution soit figée et qu'une nouvelle alternance n'amènera pas une nouvelle réforme de son fonctionnement (comme ce fut le cas en 2006 et 2010). A plus long terme, on peut s'interroger sur le devenir d'une telle institution. Il est fort probable que lorsque le temps aura fait son effet et que les demandes politique et sociale en faveur d'une politique historique se seront éteintes (et qu'il n'y aura plus lieu de mener une politique de lustration faute d'individus à contrôler), la question de l'existence de l'IPN sera à nouveau posée.

Pays	Nom de l'institution	Année de création	Lois de lustration et/ou réglementant l'accès aux documents	Mandats	Mode de désignation de la direction	Taille du fonds d'archives (km)	Publics ayant accès aux archives	Budget 2009 (en millions d'euros)	Nombre d'employés (2009)
Pologne	Institut de la mémoire nationale – Commission pour la poursuite des crimes contre la nation polonaise	1998	1997	archivage, lustration, poursuite des crimes du passé, recherche et éducation	élection parlementaire : sur proposition des partis politiques et du PR (Collège) et sur proposition du Collège (président)	86,4	personnes privées, chercheurs et médias (sous certaines conditions)	50	2171
Allemagne	Bureau fédéral pour les archives de la sécurité d'Etat de l'ex-RDA	1991	1991	archivage, lustration, recherche et éducation	élection parlementaire sur proposition du gouvernement	111	personnes privées, chercheurs et médias (sous certaines conditions)	90,3	1700
Bulgarie	Comité pour l'ouverture des documents et la vérification de l'affiliation des citoyens bulgares à la sécurité d'Etat et aux services de renseignement de l'armée nationale bulgare	2006	1997	archivage, lustration, recherche et éducation	élection parlementaire	20	personnes privées, chercheurs et médias (sous certaines conditions)	2,5(*)	103
Hongrie	Archive historique de la sécurité d'Etat hongroise	1997	1994	archivage, lustration, recherche	sélection par la présidence du parlement	3,8	personnes privées et chercheurs	2,6	99
République tchèque	Institut pour l'étude des régimes totalitaires et archives des services de sécurité	2007	1991	archivage, recherche et éducation	élection parlementaire sur proposition du PR, de la chambre basse et d'associations civiques	18	toute personne majeure, nationale ou étrangère, sans restriction particulière	10	257
Roumanie	Conseil national pour l'étude des archives de la <i>Securitate</i>	2000	1999	archivage, lustration, recherche et éducation	élection parlementaire sur proposition des partis politiques, du PR et du PM	24	tous les citoyens roumains ainsi que les ressortissants des Etats membres de l'UE et de l'OTAN, sous conditions	3 ou 4	257
Slovaquie	Institut de la mémoire nationale	2002	1991	archivage, recherche et éducation	parlement, gouvernement, PR	1,8	personnes privées et chercheurs, sous conditions	1,6	80

(*) Chiffre fourni par G. Mink pour 2006 (Mink, 2010, p. 182)

Annexe : Tableau n°1 : Les institutions en charge des archives des services de sécurité communistes en chiffres

Bibliographie

- Abélès Marc (1995), « Pour une anthropologie des institutions », *L'Homme*, tome 35 n° 135, pp. 65-85.
- Ash Timothy G. (1998), « Les séquelles du passé en Europe de l'Est », *Esprit*, n° 10, pp. 45-66.
- Bensussan Agnès, Dakowska Dorota & Beaupré Nicolas (2003), « Les enjeux des archives des polices politiques communistes en Allemagne et en Pologne : essai de comparaison », *Genèses*, n° 52, p. 4-32.
- Bensussan Agnès Dakowska, Dorota & Beaupré Nicolas (dir.), (2004), *Die Überlieferung der Diktaturen*, Essen : Klartext.
- Blaive Muriel (2009), « L'ouverture des archives d'une police politique communiste : le cas tchèque », in S. Combe, (dir.), *Archives et histoire dans les sociétés postcommunistes*, Paris : La Découverte, pp. 203-225.
- Bourdieu Pierre (1984), *Homo Academicus*, Paris : Minuit.
- Bourdieu Pierre (1990), « Droit et passe-droit », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 81-82, pp. 86-96.
- Buław Władysław (2002), « Construction de l'Institut du souvenir national », in Conseil de l'Europe, *Regards croisés sur le vingtième siècle*, Strasbourg : éditions du Conseil de l'Europe, p. 50-53.
- Chaumont Jean-Michel (1997), *La concurrence des victimes : génocide, identité, reconnaissance*, Paris : La Découverte.
- Christian Michel & Droit Emmanuel (2005), « Ecrire l'histoire sociale du communisme : l'histoire sociale de la RDA et de la Pologne communiste en Allemagne, en Pologne et en France », *Genèses*, n° 61, décembre, pp. 118-133.
- Cichońska Lena & Panecka Agnieszka (dir.) (2005), *Polityka historyczna. Historycy – politycy – prasa*, [La politique historique. Les historiens, la politique et la presse], Varsovie : Muzeum Powstania Warszawskiego.
- Dakowska Dorota (2006), « Les relations germano-polonaises – Les relectures du passé dans le contexte de l'adhésion à l'UE », *Pouvoirs*, n° 118, pp. 125-136.
- Damamme Dominique & Lavabre Marie-Claire (2000), « Les historiens dans l'espace public », *Sociétés contemporaines*, n° 39, pp. 5-21.
- Dumoulin, Olivier (2003), *Le rôle social de l'historien. De la chaire au prétoire*, Paris : Albin Michel.
- Dudek Antoni (2011), *Instytut. Osobista historia IPN*, [L'Institut. Une histoire personnelle de l'IPN], Varsovie : Wydawnictwo czerwone i czarne.
- Dvorakova Vladimira (2007) « The Institute of National Memory. Historical memory as a political project », in V. Dvorakova & A. Milardovic, *Lustration and Consolidation of Democracy and the Rule of Law in Central and Eastern Europe*, Political Science Research Centre Forum.
- Friszke Andrzej (1996), « Jakim państwem była Polska po 1956 r.? » [Quel était le régime politique de la Pologne après 1956?], *Więź*, février, pp. 131-146.

Gensburger Sarah & Lavabre Marie-Claire (2005), « Entre « devoir de mémoire » et « abus de mémoire » : la sociologie de la mémoire comme tierce position », in B. Muller (dir.), *L'histoire entre mémoire et épistémologie*, Lausanne : éditions Payot, pp. 75-96.

Gensburger Sarah & Niewiedzial Agnieszka (2007), « Figure du Juste et politique publique de la mémoire en Pologne (1945-2005) », *Critique internationale*, 2007/1, n° 34, pp. 127-148.

Geremek Bronislaw (2007), « Un homme libre », entretien avec Pierre-Antoine Donnet, *Politique internationale*, n° 116, , pp. 249-264.

Gradwohl Paul (2009), « État-parti et société : nouvelles lectures », in S. Combe, (dir.), *Archives et histoire dans les sociétés post-communistes*, Paris : La Découverte, pp. 157-172.

Gross Jan Tomasz (2002), *Les Voisins. 10 juillet 1941, un massacre de Juifs en Pologne*, Paris : Fayard.

Grzelak Piotr (2005), *Wojna o lustrację* [La guerre de la lustration], Varsovie : Trio.

Halbwachs Maurice (1975), *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris : Mouton.

Halbwachs Maurice (1977), *La mémoire collective*, Paris : Albin Michel.

Hartog Francois & Revel, Jacques (dir.), (2001), *Les usages politiques du passé*, Paris : Éditions de l'EHESS.

Jeanneney Jean-Noël (1998), *Le passé dans le prétoire*, Paris : Seuil.

Kott Sandrine (2002), « Pour une histoire sociale du pouvoir en Europe communiste », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Vol. 49, n° 2, pp. 5-23.

Kuk Leszek (2005), « Les aléas d'une entreprise de rééducation en Pologne », *Transitions*, vol. 44, n° 2, pp. 93-110.

Kula Marcin (2004), « Ce que je voudrais apprendre de ces mythiques dossiers personnels. Les desiderata d'un historien », *La Nouvelle Alternative*, n° 62, pp. 133-143.

Kula Marcin (2011), *Naród, historia i... duzo kłopotów*, [La nation, l'histoire et... beaucoup de problèmes] Cracovie : Universitas.

Lagroye Jacques (1997), « On ne subit pas son rôle. Entretien avec Jacques Lagroye », *Politix*, vol. 10, n° 38, pp. 7-17.

Lagroye Jacques & Offerlé Michel (dir.) (2011), *Sociologie de l'institution*, Paris : Belin.

Lavabre Marie-Claire (1994), « Usages du passé, usages de la mémoire », *Revue française de science politique*, vol. 44, n° 3, pp. 480-493.

Lavabre Marie-Claire (2000), « Usages et mésusages de la notion de mémoire », *Critique Internationale*, n° 7, pp. 48-57.

Machcewicz Paweł (2008), « Poland's way of coming to terms with the legacy of Communism », in *EURHISTXX FILES : The Legacy and Memory of Communism in Europe*, 15 p., <http://www.eurhistxx.eu/spip.php%3Farticle40&lang=en.html> (dernière consultation le 4 février 2011)

- Machcewicz Paweł & Persak Krzysztof (2002), *Wokół Jedwabnego* [Autour de Jedwabne], Varsovie : IPN.
- Mayer Françoise (2004), *Les tchèques et leur communisme. Mémoire et identités politiques*, Paris : Éditions de l'EHESS.
- Mink Georges & Neumayer Laure (dir.), (2007), *L'Europe et ses passes douloureux*, Paris : La Découverte.
- Mink Georges & Bonnard Pascal (dir.), (2010), *Le passé au présent. Gisements mémoriels et actions historicisantes en Europe centrale et orientale*, Paris : Michel Houdiard.
- Mink Georges (2010), « Les usages des instituts de la mémoire nationale (I.M.N.) dans les recompositions partisans (1989-2008) », in Georges Mink et Pascal Bonnard (dir.), *Le passé au présent*, pp. 171-184.
- Nora Pierre (1984), *Les lieux de mémoire*, tome 1, *La République*, Paris : Gallimard.
- Paczkowski Andrzej (2003), « Les archives de l'appareil de sécurité de la République populaire de Pologne en tant que source », *Genèses*, n° 52, septembre, pp. 58-79.
- Persak Krzysztof (2009) « Mutations et usage public de l'historiographie polonaise de la seconde moitié du XX^e siècle », in S. Combe (dir.), *Archives et histoire dans les sociétés postcommunistes*, Paris : La Découverte, pp. 259-265.
- Ricoeur Paul (2000), *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris : Le Seuil.
- Robin Régine (2005), « Entre histoire et mémoire », in Bertrand Müller (dir.), *L'histoire entre mémoire et épistémologie*, Lausanne : éditions Payot.
- Smolar Aleksander (1999), « Les aventures de la décommunisation », *Critique internationale*, n° 5, pp. 155-166.
- Stobiecki Rafał (2008), « Historycy wobec polityki historycznej », [Les historiens face à la politique historique], in S. M. Nowinowski, J. Pomorski, et R. Stobiecki (dir.), *Pamięć i polityka historyczna* [La mémoire et la politique historique], Łódź : IPN.
- Yan Thomas (1998), « La vérité, le temps, le juge et l'historien », *Le Débat*, n°102, novembre-décembre, pp.17-36.
- Todorov Tzvetan (2004), *Les abus de la mémoire*, Paris : Arléa.
- Traverso Enzo (2005), *Le passé, modes d'emploi. Histoire, mémoire, politique*, Paris : La Fabrique.
- Zamorski Krzysztof (2008), « Nostalgia i wzniosłość a refleksja krytyczna o dziejach. Kiedy « polityka historyczna » ma sens ? » [La nostalgie et le sublime : une réflexion critique sur l'histoire. Quand la politique historique fait-elle sens ?], in S. M. Nowinowski, J. Pomorski, R. Stobiecki, (dir.), *Pamięć i polityka historyczna* [La mémoire et la politique historique], Łódź : IPN, p. 53-63.